

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025
Délibération N°2025-135



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez

Hôtel de Ville

Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 30

Conseillers excusés et représentés : 5

L'an 2025, le vendredi 14 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Élénore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, Varsi Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGOIS Patrick, RAUNA Alain, TEYSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
GOMBERT Benjamin	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck
RUBIO Frédéric	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-135 - Décision Modificative n°1 - 2025 - Autorisations de programme et crédits de paiement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez a mis en place une gestion en « autorisations de programme - crédits de paiement » en vue d'assurer le suivi de certaines opérations dont la réalisation a un caractère pluriannuel.

Les opérations d'investissement concernées par ce procédé sont au nombre de douze.

Au moment de la décision modificative, il convient d'adapter les crédits de paiement annuels, au vu, d'une part des dépenses et recettes réalisées, et d'autre part des prévisions pour les exercices suivants.

Les montants des AP/CP pour la décision modificative n°1 de 2025 sont les suivants :

n° AP	Projet	Montant des autorisations de programme			Montants des crédits de paiement			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice	Total cumulé Autorisation de programme	Crédits utilisés exercices antérieurs	BP et BS 2025	DM n°1 2025	Crédits de paiement prévisionnels au titre de l'exercice 2025
AP0009.4	Jardin public, Foirail, Avenue Victor Hugo	32 203 291,00	- 21 393 026,09	10 810 264,91	10 780 264,91	30 000,00	-	30 000,00
AP0025	Avenue Tarayre, Faubourg, sacré-coeur	5 500 000,00		5 500 000,00	3 890 478,83	800 000,00	600 000,00	1 400 000,00
AP0027	Stade Paul Lignon	29 259 591,00	228 898,05	29 488 489,05	25 718 489,05	3 400 000,00	370 000,00	3 770 000,00
AP0028.1	Haras - Sécurisation et mise aux normes	2 500 000,00		2 500 000,00	700 714,56	330 000,00	- 150 000,00	180 000,00
AP0028.2	Haras - Salle de réception	1 800 000,00		1 800 000,00	1 048 267,43	300 000,00	-	300 000,00
AP0028.3	Haras - Maison du Vélo	1 200 000,00		1 200 000,00	9 411,38	50 000,00	- 16 318,71	33 681,29
AP0028.4	Haras - Réseaux	833 000,00	377 197,00	1 210 197,00	50 497,05	1 137 197,00	-	1 137 197,00
AP0028.5	Haras - Maraîchage	150 000,00	1 062 734,90	1 212 734,90	12 734,90	900 000,00	-	900 000,00
AP0029	Halles de Rodez	4 395 730,00	1 691 452,03	6 087 182,03	1 696 894,03	3 540 288,00	850 000,00	4 390 288,00
AP0030	Amphithéâtre	18 000 000,00		18 000 000,00	0,00	100 000,00	-	100 000,00
AP0031	Centre Technique Municipal	3 650 000,00		3 650 000,00	0,00	3 389 667,00	- 1 165 688,30	2 223 978,70

VILLE DE RODEZ**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025****Délibération N°2025-135****AVENUE-TARAYRE, FAUBOURG, SACRÉ-CŒUR (AP0025)**

Les travaux projetés en 2025 concernent la création d'un giratoire entre l'avenue Tarayre et la rue de l'Aubrac ainsi que le lancement du réaménagement d'une partie de la voirie pour créer des espaces végétalisés et une circulation douce. Le rythme de réalisation des travaux nécessite l'affectation de 600 000€ de dépenses en 2025, qui avaient été reportées à 2026 lors du BS.

STADE PAUL-LIGNON (AP0027)

La Livraison de la dernière tribune et leurs adaptations aux nouvelles normes de la ligue de football, la modification de l'entrée Sud du stade Paul Lignon demandent un réajustement supplémentaire de 370 000€ de crédits pour 2025, portant le montant total de l'autorisation de programme à 29 448 489,05 €

LES HARAS (AP0028)

Suite à l'acquisition des Haras, et l'avancement des nombreux projets sur ce site en 2025, les modifications suivantes sont apportées : L'AP0028.1 Haras Sécurisation et Mise aux normes voit ses crédits diminuer de 150 000 € en lien avec le décalage des travaux de fermeture pour la sécurisation du site en 2026.

L'AP0028.3 Haras Maison du Vélo : son montant est revu à la baisse de 16 318.71 € en lien avec la fin des travaux et son inauguration en juin 2025.

LES HALLES DE RODEZ (AP0029)

Les travaux des Halles de Rodez se sont terminés en octobre 2025 et demandent en conséquence l'affectation de tous les crédits sur le budget 2025, avec une augmentation des CP 2025 de 850 000 € pour un montant total de l'autorisation de programme de 6 087 182,03 €.

LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (AP0031)

La rénovation partielle du centre technique municipal permettra d'accueillir l'ensemble des services techniques de la Ville sur un même site en proposant des locaux rénovés et fonctionnels. Contrairement à ce qui avait été anticipé lors du budget supplémentaire, le retard sur les travaux sur l'aire de lavage mutualisée avec Rodez agglomération nécessite un report de 1 165 688,30 € de crédits en 2026.

La Commission Ville Durable a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 25 voix pour, 5 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis, Joseph DONORE), 5 abstentions (COMBET Arnaud, VIDAL Sarah, FAUX Mathilde, COSSON Jean-Michel, JULIEN Serge) :

- approuve les montant des AP/CP pour la décision modificative n°1 de 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Laure COLIN

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 21 novembre 2025

Transmise en Préfecture le 21 novembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - APCP

Nombre de membres en exercices : 35

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES : Contre : 5

Pour : 25

Abstentions : 5

Date de la convocation :

Présenté par Christian TEYSSEDRE

A Rodez, le 14 novembre 2025

Le Maire,

Christian TEYSSEDRE

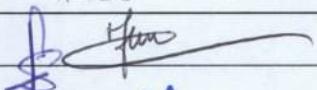
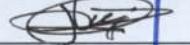
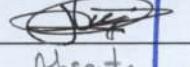
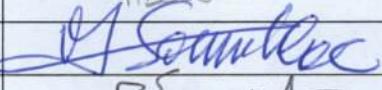
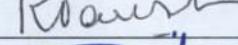
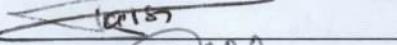
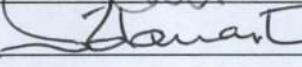


Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session

A Rodez le 14 novembre 2025

NOM	PRENOM	Signatures des Conseillers Présents
ABBOU	Nadia	
ALAUZET	Céline	
BERARDI	Marion	
BERTAU	Iléana	
BEZOMBES	Martine	
BOUGES	Jean-François	
BULTEL-HERMENT	Monique	
CASTAGNOS	Fabienne	
CESAR	Alexis	
CLOT	Marie-Noëlle	Absente
COLIN	Laure	
COMBET	Arnaud	Absent
CORTESE	Franck	
COSSON	Jean-Michel	
CROUZET	Maryline	
DONORE	Joseph	
ECHENE	Eléonore	
FAUX	Mathilde	
FERRAND	Bernard	
FOURNIE	Francis	

DECISION MODIFICATIVE N°1 - APCP

GOMBERT	Benjamin	Absent
HER	Anne-Christine	
JULIEN	Serge	
LAURAS	Christophe	
LIEGEOIS	Patrick	
MONESTIER-CHARRIE	Anne-Sophie	Absente
RAUNA	Alain	
RUBIO	Frédéric	Absent
SOUNILLAC	Marie-France	
TAUSSAT	Régine	
TEYSEDRE	Christian	
TIXIER	Alain	
VARSI	Florence	
VIDAL	Sarah	
VIDAMANT	François	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Décision Modificative n°1 - Autorisations de programme et crédits de
Objet de l'acte : paiement

Date de décision: 14/11/2025

Date de réception de l'accusé 21/11/2025

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2025135

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20251114-DEL2025135-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DEL2025135 - APCP.pdf (99_DE-012-211202023-20251121-
DEL2025135-DE-1-1_1.pdf)